Compte-rendu du Bureau directeur
02/12/2024 – 19h00

Présents : Sandrine Romagné, Grégoric Bouly, Kévin Tonnelé, Didier Geneste, Delphine Bunel, Céline Dumay, Christophe Lachaud, William Orion

Invités : Amandine Vaupré, Frédérique Henry,

Ordre du jour

Fonctionnement des Commissions régaliennes : 2
Finales régionales M+18, F+18 2
Prévisionnel des réunions : 3
Délégation de pouvoir : procuration bancaire (délibéré) 3
Rentrée des clubs 2025 : 3
Groupe de pilotage actualisation POS 25/29 : 4
GPS des véhicules de la Ligue (délibéré) 4
Candidature à l'organisation Tournoi R5 Entreprise – Crédit Agricole Normandie-Seine 5

Préambule, communication de la Présidente

Sandrine Romagné, informe le Bureau que Mathilde Le Gallo, notre service civique, assistera bénévolement à la formation de prévention et lutte contre les violences sexistes et sexuelles dispensée par Amandine Vaupré à Saint-Lô. Cette participation s'inscrit dans la volonté de renforcer les compétences de Mathilde sur ces enjeux cruciaux, afin de mieux accompagner les actions menées par la Ligue de Normandie.

La Présidente a également précisé qu'elle a rendez-vous avec le CRAF2S le 16 décembre pour l'actualisation du conventionnement. Cette rencontre permettra de mettre à jour les accords existants et de clarifier administrativement les interventions de Mickaël Guillot auprès de cet organisme de formation.

Fonctionnement des Commissions régaliennes :

Grégoric Bouly rappelle que le règlement disciplinaire de la FFR prévoit que les commissions régaliennes (Conseil Disciplinaire, Conseil de résolution des litiges, Commission d'Appel) doivent être composées en majorité de membres n'appartenant pas aux instances dirigeantes des structures concernées.

Le secrétaire général a procédé à un balayage des différentes commissions afin de vérifier leur conformité avec ces exigences.

- Conseil Disciplinaire et Commission d'Appel : la majorité des membres de ces commissions n'appartient pas au Comité Directeur de la Ligue, respectant ainsi le règlement disciplinaire de la FFR.

- Conseil de Résolution des Litiges : il a été constaté que cette commission est composée majoritairement de membres élus au sein du Comité Directeur de la Ligue.

Jérôme Lelaidier, Président de ce conseil a été alerté sur ce sujet et travaille activement à la recomposition sa commission Il proposera prochainement de nouveaux membres extérieurs aux instances dirigeantes afin de garantir la conformité avec le règlement FFR. Le Bureau sera informé des propositions de recomposition dès que celles-ci auront été finalisées.

Kevin Tonnelé suggère d'adresser un appel à candidature en direction des clubs afin d'élargir la recherche.

Les autres membres du bureau expriment des réserves sur cette proposition, estimant que cela pourrait poser des problèmes potentiels, notamment en ce qui concerne la légitimité du choix et la neutralité des membres qui seraient ainsi recrutés à partir des clubs.

Grégoric Bouly informe qu'à compter de la saison 2025-2026 les membres des instances dirigeantes ne pourront être simultanément membre d'aucun organe disciplinaire, avec une possible extension d'incompatibilité aux officiels de matchs.

Céline soulève des interrogations concernant la pertinence de cette restriction, en particulier sur la manière dont la FFR a pris en compte les difficultés d'application de cette règle au sein des ligues. Elle souligne que les bénévoles qui font vivre notre Ligue sont peu nombreux et souvent impliqués à plusieurs niveaux, ce qui pourrait rendre cette règle difficile, voire impossible à mettre en œuvre de manière efficace et risquerait d'impacter négativement le bon fonctionnement de notre Ligue.

Finales régionales M+18, F+18

Ce point est consacré à la finalisation du cahier des charges des finales régionales M+18, F+18 afin de lancer rapidement l'appel à candidature auprès des clubs intéressés pour organiser cet évènement.

Il a été décidé de prioriser les clubs disposant de 3 terrains afin de garantir une organisation optimale des finales, tout en maintenant une certaine souplesse. Les clubs disposant de 2 terrains seront également acceptés, sous réserve de répondre aux exigences logistiques nécessaires pour accueillir les différentes rencontres.

Compte tenu des calendriers jeunes, qui prévoient des matchs le samedi, et en tenant compte du fait que les entraîneurs jeunes sont souvent des joueurs seniors, la finale régionale sera organisée le dimanche 27 avril permettant ainsi d'offrir une meilleure accessibilité aux clubs et aux bénévoles, en évitant les conflits de date avec les matchs des jeunes.

Date butoir pour se porter candidat : 31 janvier 2025.

Prévisionnel des réunions :

Pour accéder au document, cliquez ici

Le Bureau demande d'ajouter à cette programmation la tenue d'une réunion le 10/02.

Le Bureau aborde la question du couplage de l'assemblée générale et de la remise des récompenses bénévoles le 31 janvier lors du match de Rouen contre Albi, prévu à 20h. Ce couplage pose des problèmes logistiques importants, notamment :

- La taille de la salle, qui ne permet pas d'accueillir l'ensemble des participants à la fois pour l'assemblée générale et la remise des récompenses.

- Le timing, car il serait difficile de concilier l'assemblée générale et la cérémonie de remise des récompenses dans le délai imparti avant le coup d'envoi de la rencontre.

Afin de résoudre ces difficultés, le bureau a suggéré de déplacer l'assemblée générale au 1er février. Cependant, après discussion, il a été conclu que mobiliser les dirigeants pendant deux jours consécutifs risque de compliquer leur participation.

Au terme de cette réflexion, il a été décidé de maintenir la remise des récompenses bénévoles lors du match de Rouen comme prévu, mais de reporter l'assemblée générale à une date ultérieure.

Délégation de pouvoir : procuration bancaire (délibéré)

Le bureau directeur décide à l'unanimité de donner une délégation de pouvoir au trésorier général pour la gestion financière de la ligue en lien avec les opérations bancaires.

Le trésorier général est chargé de procéder aux démarches administratives nécessaires auprès de la Société générale pour être habilité à effectuer les actions nécessaires dans le cadre de cette délégation.

Rentrée des clubs 2025 :

Sandrine Romagné informe que le Centre de Normandie d'Houlgate ne pourra plus nous recevoir pour l'événement initialement prévu pour la rentrée des clubs en 2025 (samedi 30 août 2025). Le Centre a fait savoir que, malgré l'option très anticipée posée ensemble, ils ont dû prioriser une autre réservation pour le week-end du 29 au 31 août 2025, dans le cadre d'un événement avec une fédération ayant signé une convention avec la Région Normandie. Cette réservation implique l'utilisation de l'amphithéâtre, ce qui rend la venue de la Ligue de Normandie impossible à cette date.

Le Centre de Normandie s'excuse pour ce désagrément, expliquant cette situation comme étant un impératif contractuel avec la fédération en question.

Face à cette annulation, Sandrine Romagné propose de contacter la Région Normandie pour vérifier la possibilité d'organiser cet événement au Conseil Régional. A la suite du message, la vice-présidente de la Région, a répondu rapidement en donnant son accord pour organiser l'événement au Conseil Régional en suggérant Rouen plutôt Caen, tout en précisant que l'utilisation des salles serait gratuite. Néanmoins, il faudra prévoir un traiteur pour cette organisation.

Delphine Bunel informe qu'elle collabore avec un traiteur pour son club, et ajoute que des tarifs préférentiels pourraient être négociés pour cet événement.

Groupe de pilotage actualisation POS 25/29 :

Dans le cadre de l'actualisation du plan stratégique de la Ligue de Normandie, il a été décidé de créer un groupe de pilotage chargé de mener ce travail. Ce groupe devra poser le diagnostic Ligue et mettre en œuvre la mise à jour des orientations stratégiques, en tenant compte des évolutions et des priorités à venir.

La présidente, Sandrine Romagné, se propose d'assumer le rôle de responsable élue pilote pour ce projet, afin de suivre l'avancement de l'actualisation du plan stratégique. Elle sera le point de contact principal pour ce travail et assurera la coordination des efforts.

En parallèle, Sandrine Romagné demande au Bureau de réfléchir aux personnes qui pourraient être intégrées dans ce groupe de pilotage, en fonction de leurs compétences et de leur disponibilité. Il est important que le groupe soit composé de personnes clés qui pourront apporter des contributions stratégiques et opérationnelles pertinentes pour l'actualisation du plan.

GPS des véhicules de la Ligue (délibéré)

Delphine Bunel soulève des interrogations concernant la présence de GPS sur les voitures de la Ligue. Elle a exprimé son point de vue en estimant que l'installation de ces appareils pourrait être perçue comme une forme de défiance envers les salariés. Selon elle, cela pourrait nuire à la relation entre les élus et les salariés, en donnant l'impression d'un manque de confiance. Elle a également mis en avant que les GPS représentent une charge financière supplémentaire pour la Ligue, ce qui pourrait être évité.

En réponse à cette préoccupation, Grégoric Bouly précise que les GPS sont un outil à la fois utile en matière de gestion des ressources humaines et préventif. Il explique que les GPS permettent de protéger tant l'employeur que les salariés en cas de litige ou de problème, en fournissant un moyen de retracer les trajets effectués et d'assurer la transparence dans l'utilisation des véhicules. Selon lui, cet outil a pour principalement but de sécuriser la relation employeur/salariés.

A l'issu du délibéré, le maintien des GPS dans les véhicules de la Ligue a été adopté à 5 voix pour et 3 voix contre.

Compte-rendu du Bureau directeur
02/12/2024 – 19h00

Candidature à l'organisation Tournoi R5 Entreprise – Crédit Agricole Normandie-Seine

Kévin Tonnelé informe le Bureau que le Crédit Agricole Normandie-Seine organise un tournoi entreprises R5 du 15 au 17 juin 2028. Le cahier des charges pour l'organisation de cet événement sera diffusé en janvier 2025. Ce tournoi représente un gros levier en termes d'image pour la Ligue de Normandie. Il a rappelé que la précédente édition du tournoi avait permis de rapporter 15 000 € de subvention à l'organisateur.

En termes de frais, la Ligue aurait en charge la partie sportive et logistique, tandis que les repas seraient à la charge des clubs participants.

Pour l'organisation de cet événement, il serait idéal que le club support soit Rouen, étant donné qu'il répond aux critères géographiques nécessaires pour fédérer les agences.

Le club d'accueil devra néanmoins disposer de 2 terrains et vestiaires nécessaires, d'un club house ou un grand barnum pouvant accueillir 250 personnes.

Grégoric Bouly indique qu'il y aurait peu de clubs engagés sur les phases finales de Championnat de France à cette période et que la Ligue pourra donc compter sur les bénévoles pour assurer le bon déroulement de l'événement.

Le Bureau pose la question de savoir si l'organisation de cet événement en partenariat avec Crédit Agricole pourrait remettre en cause le partenariat actuel avec Société Générale. Kévin Tonnelé précise que cela n'est pas concurrentiel et qu'il n'y a pas à s'inquiéter d'un éventuel conflit entre les deux partenariats.

Kévin Tonnelé précise que le dossier de candidature pour l'organisation du tournoi doit être déposé en janvier 2025. Après discussion, le Bureau Directeur a validé à l'unanimité le dépôt de la candidature de la Ligue de Normandie pour organiser ce tournoi R5 du CA Normandie-Seine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Grégoric Bouly
Secrétaire général



PV approuvé Cd 25/02/2025